



Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

Communiqué de février 2012

Comme nous avons pris l'habitude à cette période de l'année, les membres du Comité de retraite croient opportun de vous faire part de leurs principales activités depuis la rencontre annuelle de juin.

Changements au Comité de retraite

Vous vous souviendrez que les mandats de messieurs Guy Létourneau et Bernard Sanschagrín se terminaient lors de l'assemblée annuelle, soit le 13 juin 2011 et que deux nouveaux membres étaient élus par les participants actifs du régime. Monsieur François Filiatrault, désigné par les participants actifs du personnel (enseignant et non enseignant) et professeur Christian Mascle, désigné par les participants actifs du personnel enseignant, siègent depuis cette date au Comité de retraite. Nous remercions sincèrement monsieur Sanschagrín pour son implication durant ses six années à la présidence du Comité.

Le mandat de madame Louise Jolicoeur, nommée par la Corporation, venait à échéance le 7 février 2012. Le Conseil d'administration de la Corporation, lors de sa réunion du 2 février dernier, a nommé madame Andrée L'Heureux dont le mandat débutait le 8 février 2012. Madame L'Heureux est directrice du Service des ressources humaines de l'École Polytechnique de Montréal depuis 2002. Elle est détentricrice d'une maîtrise en psychologie de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration de l'ÉNAP. Elle œuvre dans le milieu universitaire depuis plus de vingt-cinq ans où elle a occupé diverses fonctions de gestion notamment celles de directrice des ressources humaines et adjointe au vice-président administration, notamment pour le siège social et le réseau de l'Université du Québec.

Nous désirons remercier madame Jolicoeur qui a apporté au Comité son expertise et son dévouement pendant les neuf années au cours desquelles elle a agi comme membre, ainsi qu'à titre de secrétaire du Comité de retraite.

Monsieur Gilles P. Grenier, membre indépendant externe, a accepté de siéger au Comité de placement à la suite de la fin du mandat de monsieur Létourneau; il présidait

auparavant le Comité de vérification. À son assemblée du 16 juin 2011, le Comité de placement l'a désigné président et le Comité de retraite a entériné cette décision lors de son assemblée de septembre 2011. Le Comité de placement s'est réuni à six reprises depuis l'assemblée annuelle pour des rencontres avec le conseiller et les gestionnaires afin de mettre en œuvre et faire le suivi des modifications apportées à la politique de placement du régime en janvier 2011. Il était prévu que cette transition s'étalerait sur une période de trois ans. Nous voulons remercier chaleureusement monsieur Létourneau pour sa participation aux travaux du Comité de placement jusqu'en décembre 2011, afin de faciliter la transition par ses conseils et son expérience.

Par ailleurs, monsieur Richard Hurteau, qui était déjà membre du Comité de vérification a accepté de le présider. Monsieur François Filiatrault, membre élu en juin 2011, s'est joint à ce même comité.

Changement au Bureau de la retraite

Le Comité de retraite vise constamment à gérer judicieusement et prudemment la caisse de retraite. À cette fin, il mandate des experts pour se faire conseiller sur les décisions de placement. Pour mieux analyser les enjeux impliqués par ces décisions, le Comité a décidé de recruter une nouvelle ressource professionnelle au rythme de deux jours par semaine. Après la rédaction de la liste des tâches à accomplir, l'affichage auprès de deux associations professionnelles, la rencontre de plusieurs candidats, madame Diane Fleurent s'est jointe au Bureau en octobre 2011. Elle est bachelière en mathématiques de l'Université de Montréal, détient une maîtrise en économie ainsi que le titre financier de CFA. Elle compte plus de 30 années d'expérience comme gestionnaire de portefeuille puis vice-présidente placements auprès du Mouvement Desjardins, la Caisse de dépôt et placement du Québec et pour l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Situation financière du régime

Lors de l'assemblée annuelle tenue en juin dernier, le Comité de retraite vous présentait les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010. Ce rapport montrait un déficit de capitalisation important de 67,2 M\$, ce qui représente un ratio de capitalisation de 81,4 % comparativement à un ratio de 98,8 % lors de l'évaluation au 1^{er} juin 2008. Les principaux facteurs expliquant l'augmentation du déficit sont les effets de la crise financière de 2008, la diminution importante des taux d'intérêt à long terme, l'allongement de l'espérance de vie et la maturité du régime.

Bien que la caisse soit gérée prudemment avec l'avis d'experts, et malgré une hausse des cotisations de la Corporation, les résultats d'une estimation de la situation financière faisaient état d'un déficit de capitalisation de 70,7 M\$ au mois de juin 2011.

Cotisations du promoteur à la caisse de retraite

Conformément au « Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire », la Corporation a utilisé la mesure d'allègement dans le cadre de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2010. Les cotisations d'équilibre selon l'approche de capitalisation dues pour l'année 2011 étaient ainsi équivalentes à 20 % de celles établies sans tenir compte de la mesure d'allègement. Un règlement a été adopté par le gouvernement du Québec en février 2012 permettant de prolonger cette mesure pour une période de deux ans.

Considérant le déficit sur base de capitalisation de 67,2 M\$ évalué par l'actuaire au 31 décembre 2010, la Corporation a informé le Comité de retraite de sa décision de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement pour l'année 2012. Les cotisations d'équilibre versées à la caisse s'élevaient à 1,69 M\$ en 2011 et, sans mesure d'allègement, elles s'élèveront à 6,95 M\$ pour l'année 2012. Au total, les cotisations de la Corporation s'élevaient à 8,6 M\$ en 2011 et sont estimées à 14 M\$ pour l'année 2012.

Conclusion

L'année 2011 fut une année défavorable pour l'ensemble des caisses de retraite avec les faibles taux d'intérêt et les bas rendements boursiers. Les résultats de la gestion de la caisse de retraite de votre régime ont cependant réussi à fournir un rendement supérieur à la médiane des caisses de retraite pour l'année 2011.

Nous serons heureux de vous fournir plus de détails lors de l'assemblée annuelle des participants qui aura lieu le 14 juin 2012.

Les membres du Comité de retraite,



Louis Courville
Président